

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL Séance du 06 octobre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 06 octobre à 18h30, les membres du comité syndical légalement convoqués le 26 septembre 2025, se sont réunis à Vigny, sous la présidence de Mme Catherine Carpentier, Présidente du Syndicat intercommunal (SI) CONSERVATOIRE DU VEXIN.

Cette réunion fait suite à une première réunion fixée au 25 septembre 2025 qui n'a pas pu se tenir faute de quorum.

**DELEGUES PRESENTS :**

**CCVC (CC adhérente au SI CONSERVATOIRE DU VEXIN)** : Mme Bessodes d'Avernes, M. Visbecq de Clery en Vexin, Mmes Gallo-Grosos de Commeny, Mme Duchêne de Frémainville, Mme Carpentier de Grisy-les-Plâtres, Mme Bernard et Mme Le Boucher de Guiry-en-Vexin, Mme Dufour du Bellay-en-Vexin (ccvc), Mme de Smedt de Sagy, M. Vinolas de Seraincourt, Mme Lourtial de Vigny,

**CCVVS** : Mme Sorel d'Ambleville, M. Caurette de Chaussy, M. Millouet de Maudétour-en-Vexin, Mme Sophiyair de Saint-Clair-sur-Epte,

**DELEGUES EXCUSES :**

M. Picard et Mme Ripaud d'Ableiges, Mme Dumont Selhi d'Arthies, Mme Aglave-Lucas de Chars, M. Teillard et Mme Duflaut de Condécourt, M. Veres et Mme Barbieri de Magny en Vexin (ccvvs), Mme Lucas de Marines, M. Duchesne d'Omerville (ccvvs), Mme Plesse d'Us (ccvc),

**COMMUNES NON REPRÉSENTÉES :**

Berville (ccvc), Boissy-l'Aillerie (ccvc), Bréançon (ccvc), Brignancourt (ccvc), Cormeilles en Vexin (ccvc), Courcelles-sur-Viosne Frémécourt (ccvc), Genainville (ccvvs), Haravilliers (ccvc), Le Heaulme (ccvc), Le Perchay (ccvc), Longuesse (ccvc), Montgeroult (ccvc), Moussy (ccvc), Neuilly-en-Vexin (ccvc), Nucourt (ccvc), Saint-Gervais (ccvvs), Santeuil (ccvc), Théméricourt (ccvc), Theuville (ccvc), Wy dit Joli Village (ccvvs),

**AUTRES PERSONNES PRÉSENTES :** Mme Belgrine Rever directrice du Conservatoire du Vexin et Pairé secrétaire du SI Conservatoire du Vexin.

Au total, 14 maires ou délégués sont présents, représentant 14 des 43 communes adhérentes. Aucune obligation de quorum n'est exigée pour cette réunion faisant suite à celle du 25 septembre, annulée faute de majorité de membres présents.

La séance est ouverte à 18h30.

Mme Pairé est nommée secrétaire de séance.

### **Fixation des tarifs des interventions extérieures des ensembles et orchestres du conservatoire**

**Le Conseil syndical**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2224-12-1, L. 2121-29 et L. 5211-9 ;
- Considérant la nécessité de fixer les tarifs applicables aux interventions extérieures des ensembles et orchestres du conservatoire ;

**Après en avoir délibéré,**

**DÉCIDE :**

Article 1 : Les tarifs des interventions extérieures sont fixés comme suit :

Nombre d'habitants	Tarif adhérents	Tarif non adhérents
< 500	200 €	400 €
501 – 1 000	300 €	600 €
1 001 – 2 000	400 €	800 €
2 001 – 5 000	550 €	1 100 €
5 001 – 10 000	750 €	1 500 €
10 001 – 15 000	950 €	1 900 €
15 001 – 20 000	1 150 €	2 300 €
+ 20 000	1 350 €	2 700 €

Article 2 : Le tarif des prestations ponctuelles hors communes est fixé à 3 000 €.

Article 3 : Les tarifs entreront en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Article 4 : Madame la Présidente est chargée de l'exécution de la présente délibération.

VOTES : Contre : 0 ; Abstentions : 0 ; Pour : 14

*Certifié exécutoire après dépôt en  
Préfecture et publication le :*

*La Présidente :*

Pour extrait certifié conforme,  
Le 07 octobre 2025

La Présidente,  
Catherine Carpentier